



COTISATIONS AU RESEAU

- 1) Calcul de la cotisation locale : partie fixe de **30 euros** + une partie **proportionnelle** à l'activité d'accueil, calculée selon le tableau qui suit:

Activités	Tarif de cotisation par capacité d'accueil
table	x2 euros/personne accueillie
auberge	Forfait annuel 30 euros
chambre	x4 euros/personne
gîte	x4 euros/personne
relais	x5 euros/personne
Camping/aire paysanne	x3 euros/ empl. (tente). x5euros/pers (mobilhome,yourte, tipi) Forfait plafonné à 50 euros
Accueil d'enfants avec hébergement	x4 euros/ enfant accueilli
Animations sans hébergement	Forfait annuel de 16 euros
Accueil social	Forfait annuel de 16 euros

- 2) Calcul de la cotisation pour la Fédération Accueil Paysan :

- 100 euros pour les producteurs ou petites activités (CA < 1 500 euros)
- 100 euros + 1,5 % du CA
- 100 euros + 350euros = 450 euros (CA > 23 000 euros)